

**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame BOISSIE Jacqueline, 1^{ère} Adjointe au Maire, qui remplace Monsieur André PAVAN, Maire, empêché ce jour.

Convocation du 9 octobre 2025.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENCIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Étaient absents représentés : M. DIMARCH Bernard par Mme BOISSIE Jacqueline et M. PAVAN André par M. SABOUREAU Jean-François.

Secrétaire : M. BARRETEAU Blaise

ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité :

1- RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE Le Président du syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne a adressé au maire de chaque commune membre un rapport retraçant les différentes actions menées par le syndicat durant l'année 2024. Après diffusion auprès de l'ensemble des conseillers municipaux de la Commune et présentation du rapport faite par Monsieur Patrick VALADE, Adjoint au Maire et délégué au SDEHG, le Conseil Municipal a pris acte.	PRIS ACTE
2- PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CONSORTS TAIDER-GOURC Rappel : un contentieux opposait la commune aux consorts TAIDER Adel et GOURC Fanny. Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord : Les consorts TAIDER-GOURC restituent à la commune d'Ondes la parcelle AA n°28 en son état actuel. De plus, ils cèdent à titre gracieux, moyennant l'euro symbolique, les parcelles référencées au cadastre sous les numéros 29 et 30 de la section AA qui sont situées rue de la Poste, en limite mitoyenne de la parcelle AA N°28. Ces parcelles sont également cédées en leur état actuel avec les aménagements et équipements qu'elles comportent. La commune renonce pour sa part à la demande en paiement de la somme de 3 000€ et s'engage à payer les frais d'acte de cession.	APPROUVEE
3- REPRISE SUR PROVISIONS Rappel : le Conseil Municipal avait décidé de constituer une provision pour contentieux d'un montant total de 16 000€ au vu du litige qui opposait la commune d'Ondes aux consorts TAIDER GOURC. Ce contentieux étant réglé, la provision qui avait été constituée n'a plus lieu d'être. Il a été approuvé la reprise de provision de 16 000€.	APPROUVEE
4- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MULTIMUSIQUE DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE 2025-2026 La Mairie souhaite faire de nouveau appel à l'association Multimusique qui propose des ateliers d'initiation musicale, dans le cadre des TAP. Ces ateliers se dérouleront les jeudis de 15h30 à 16h15 du 7 mai 2026 au 25 juin 2026 soit 9 interventions. Le coût de cette prestation s'élèverait à 450.00 €. L'Assemblée a approuvé les termes de la convention d'intervention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.	APPROUVEE

5- POSE D'UN COFFRET AVEC PRISES ET COMPTAGE AU NIVEAU DU KIOSQUE Il a été approuvé le projet de pose d'un coffret électrique avec prises au niveau du kiosque qui servira pour les branchements des différentes manifestations de la commune. Le SDEHG a estimé le coût restant à charge de la commune à 3 726€.	APPROUVEE
6- AVENANT 1 A LA CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN FONDS DE CONCOURS FINANÇANT LES TRAVAUX DE TROTTOIRS Par délibération du 15 octobre 2024, il avait été décidé d'instituer un fonds de concours finançant les travaux de trottoirs, dans le cadre de l'aménagement urbain de la rue de la Poste et de la Route de Castelnau. Le montant du fonds de concours appelé s'élevait à 37 978€. La commune a souhaité étendre la création des trottoirs jusqu'à la sortie du village. De ce fait, le montant des travaux a été réévalué avec le nouveau linéaire à 166 652€ TTC. Il a été approuvé le nouveau montant du fonds de concours appelé auprès de la commune d'Ondes s'élevant à 69 438.34€. Monsieur le Maire a été autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre du fonds de concours avec la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.	APPROUVEE
7- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPLFPA D'ONDES DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REALISATION DE MASSIFS PAYSAGERS La Mairie a souhaité mettre en place un partenariat avec l'EPLFPA d'Ondes afin que les lycéens de la filière Aménagements Paysagers interviennent sur la commune pour assurer la taille de <i>Lagestroemias</i> et des rosiers et réaliser des massifs paysagers devant la Mairie et aux abords de l'église. Ce projet a été validé. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EPLFPA d'Ondes et s'est engagé à participer financièrement aux frais qui s'élèvent à 300€ TTC.	APPROUVEE
8- ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE Des travaux sont en cours pour la réaffectation de la salle de la Buchère en salle de classe avec un bureau de direction, un rangement et un WC adulte PMR dans l'école primaire. Il convient d'équiper ces nouveaux espaces (armoire, bibliothèque, tableau, bureau...) L'Assemblée a approuvé cet équipement pour un coût de 3 533.67€ HT. Une aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.	APPROUVEE
9- GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE STAGIAIRE L'Assemblée a décidé d'attribuer une gratification exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'élève ayant effectué sa période de stage en milieu professionnel auprès de la Mairie d'Ondes au service technique du 15 septembre au 21 septembre et du 29 septembre au 5 octobre 2025. Cette gratification, n'excédant pas 15% du plafond de la sécurité sociale, n'est soumise à aucune cotisation ou contribution, patronale ou salariale.	APPROUVEE
10- ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – CONTRAT 2026-2029 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°25-6-39 EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2025 Il y a lieu de d'annuler et remplacer la délibération N°25-6-39 en date du 2 septembre 2025 suite à une erreur sur le niveau d'indemnisation des indemnités journalières. Le conseil municipal a décidé : - d'adhérer au service Contrats-groupe d'Assurance statutaire 2026/2029 du Centre de Gestion de la Haute-Garonne; - de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions de garanties et de taux correspondant au choix n°3 : <i>Décès - Accident et</i>	APPROUVEE

<i>maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service / seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt pour un taux de 5.96%.</i> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées).	
11- ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la convention de participation en Santé mise en place par le CDG31 et attribuée à la MNT. La participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif a été fixée à 17€/mois et par agent, étant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement dans le cadre d'une adhésion de l'agent à la convention de participation en cause. La décision d'adhésion prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.	APPROUVEE
12- SUPPRESSION DE POSTES VACANTS Il a été approuvé la suppression des deux postes vacants cités ci-dessous à compter du 20 octobre 2025 : • Un emploi à temps complet d'accueil et gestion administrative au grade d'adjoint administratif devenu vacant suite à un avancement de grade depuis le 01/01/2025. • Un emploi à temps non complet (28/35h) de responsable du service restauration et entretien au grade d'adjoint technique devenu vacant suite à un avancement de grade depuis le 01/01/2025.	APPROUVEE

Ondes, le 15 octobre 2025

L'Adjointe au Maire,
Jacqueline BOISSIÉ.

